

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE QUARTIER

ARC EN CIEL



Le comité de quartier s'est tenu de 18h40 à 21h le mercredi 29 septembre 2021 au LCR Arc-en-Ciel, en présence de M. le Maire, des élus référents, du bailleur Plaine Commune Habitat et de M. le Commissaire.

RÉSIDENTIALISATION DES IMMEUBLES COLLECTIFS D'ARC-EN-CIEL

Le projet de résidentialisation comporte deux volets :

• Sécurisation :

- Création de clôtures et de contrôles d'accès pour sécuriser la résidence.
- Renforcement des portes d'accès aux locaux à déchets et parking.

• Gestion des déchets :

- Création d'un local pour les encombrants.
- Réflexion pour l'amélioration de la gestion du tri sélectif.
- Changement des poubelles extérieures des cheminements piétons.

Ce projet est prévu pour le second semestre 2022 et son coût est entièrement supporté par Plaine Commune Habitat, aucun impact sur les loyers n'est donc à prévoir.

Le projet a suscité des inquiétudes auprès des familles qui n'habitent pas dans la résidence et qui ne pourront donc plus profiter de ses espaces verts. D'après Plaine Commune Habitat, un travail est possible pour ne pas les en priver totalement, une fois le projet livré.

L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

La démarche d'accession à la propriété a été présentée dans les grandes lignes afin d'ouvrir une discussion avec les habitants des pavillons du quartier Arc-en-Ciel. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un parcours résidentiel et devrait permettre aux locataires de devenir propriétaires en achetant leur maison en dessous des prix du marché. Les pavillons ne feront pas l'objet d'une vente globale et les situations seront traitées au cas par cas.

Les éléments de procédure restent à fixer. La démarche s'engagera véritablement courant 2022 par :

- Une enquête sociale auprès des habitants, une personne dédiée se chargera de relever les attentes et les demandes des habitants, en concertation avec le bailleur ;
- Une réunion de travail avec le bailleur pour fixer les éléments de procédure et les conditions d'achat.

SUJETS DIVERS

• **Relation avec le bailleur :** au vu des difficultés rencontrées par les habitants des pavillons, notamment au niveau des portes et des barrières, PCH s'est engagé à organiser des visites dans le quartier afin d'estimer si des travaux sont nécessaires et à quelle échéance.

• **Sécurité et cadre de vie :** l'implantation d'une police municipale permettra de venir en appui à la police nationale et permettra d'offrir une réponse directe aux problématiques de nuisances et d'insécurité.

BIEN VU!



VOTRE NOUVELLE APPLI
POUR SIGNALER
LES ANOMALIES
SUR L'ESPACE
PUBLIC



POUR CONTACTER LE COMMISSAIRE
COMMISSARIAT-EPINAY-VILLETANEUSE
@INTERIEUR.GOUV.FR

POUR S'INFORMER
06 26 63 68 24

WWW.MAIRIE-VILLETANEUSE.FR

